

# **AVIS**

## **DU CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE SUR LE PROGRAMME STATISTIQUE**

Assemblée plénière  
du 21 janvier 2016



# SOMMAIRE

---

	<b>page</b>
<b>ORIENTATIONS GÉNÉRALES.....</b>	<b>5</b>
<b>AVIS DES COMMISSIONS DU CNIS.....</b>	<b>9</b>
• DÉMOGRAPHIE ET QUESTIONS SOCIALES	11
• EMPLOI, QUALIFICATION ET REVENUS DU TRAVAIL	12
• ENTREPRISES ET STRATÉGIES DE MARCHÉ.	13
• ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE	14
• INTERCOMMISSION ENVIRONNEMENT/DÉVELOPPEMENT DURABLE ET SYSTEME FINANCIER ET FINANCEMENT DE L'ECONOMIE	15
• SERVICES PUBLICS ET SERVICES AUX PUBLICS	16
• SYSTÈME FINANCIER ET FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE	17
• TERRITOIRES	18
<b>PROGRAMMES 2016 EXAMINÉS AU COURS DE L'ANNÉE 2015.....</b>	<b>19</b>





## Orientations générales

adoptées lors de l'assemblée plénière du 21 janvier 2016

### Préambule

Les orientations générales ont pour objet de **compléter l'ensemble des projets d'avis émis par les différentes commissions thématiques** du Cnis. Elles **mettent en exergue les attentes considérées comme majeures par le Conseil** - ces attentes pouvant concerner des domaines transversaux ou thématiques.

Le Conseil est attaché à **une statistique publique indépendante qui a les moyens d'alimenter le débat public**. Il affirme sa volonté de contribuer à l'accroissement de l'efficacité de la statistique publique en renforçant le dialogue entre tous ses producteurs et ses utilisateurs.

S'inscrivant dans le cadre du moyen terme 2014 - 2018, les orientations de 2016 actualisent les orientations du moyen terme, en tenant compte des avancées et de l'actualité des années récentes.

**Elles reprennent et complètent les avis 1 à 5 de 2015 qui conservent toute leur actualité. L'avis n° 6 est consacré à un sujet émergent important qui porte sur les transformations que le numérique apporte dans la vie économique et sociale.**

## **Avis n° 1 - Contribuer à faciliter l'accès aux données**

*Référence : avis n° 1 et n° 8 de l'avis général de moyen terme*

Le Conseil agira pour faciliter l'accès aux données de la statistique publique des différents utilisateurs selon des modalités adaptées.

Lorsqu'il y a publication des données, il est important de faciliter leur compréhension et leur appropriation par les utilisateurs selon deux voies :

- a) accompagner l'utilisation des données mises à disposition, d'une part en joignant aux données des documents de synthèse précisant leur domaine de pertinence et, d'autre part, en développant les informations sur leur qualité et plus généralement leurs principales caractéristiques ;
- b) permettre la réutilisation des données en les mettant à disposition dans des formats intégrables à d'autres bases de données et, par ailleurs, rendre visibles sur les sites de diffusion les procédures à suivre par les publics bénéficiant d'accès particuliers.

Pour ce qui concerne les chercheurs, le Conseil s'est impliqué dans l'accès aux données fiscales ; il a publié le rapport du groupe de travail « Accès aux données du secteur bancaire et financier » et suivra l'avancée de ses recommandations ; il se tiendra informé des progrès faits sur l'accès aux données de santé suite à la loi relative à la santé. Il suivra les avancées du projet de loi sur le numérique et notamment l'article relatif aux appariements. Il examinera les questions posées pour l'accès aux données détenues par les organismes de protection sociale.

Il s'intéresse également à la possibilité de recourir, pour la statistique publique, à des données privées.

Dans tous les cas, il convient de prendre en compte les exigences de confidentialité et de respect des secrets protégés par la loi.

Le Conseil suivra régulièrement l'évolution des actions de la statistique publique dans ces domaines.

## **Avis n° 2 - Éclairer les comparaisons internationales**

*Référence : avis n° 4 de l'avis général de moyen terme*

Le Conseil constate que les comparaisons internationales, notamment européennes alimentent de plus en plus le débat public et sont utilisées pour évaluer les politiques publiques mises en œuvre et proposer des alternatives.

Dans ce contexte et en prolongement de l'avis n° 4 de l'avis général de moyen terme demandant une mise en perspective internationale des statistiques françaises, le Conseil souhaite la poursuite de la diffusion de comparaisons internationales, mais insiste pour que - au-delà de la mise à disposition des données - la statistique publique s'attache, dans les domaines estimés prioritaires, à analyser et expliquer les écarts constatés entre la France et les autres pays.

Plus précisément, il s'agira d'analyser les écarts sur les sujets majeurs du débat économique et social, en distinguant ce qui relève de différences de systèmes sociaux ou fiscaux, de nomenclature ou de champ et ce qui traduit des écarts de performances.

L'action du Conseil se concrétisera en 2016 par la réalisation d'un colloque sur ce sujet.

### **Avis n° 3 - Mettre le citoyen en capacité de comprendre et d'utiliser les données de la statistique publique**

*Référence : avis n° 1 de l'avis général de moyen terme*

À l'occasion des travaux réalisés en commission, le Conseil constate fréquemment que les sources et les données disponibles sur un thème donné sont très nombreuses et qu'il devient difficile pour l'utilisateur de les connaître. Le Conseil veillera à ce que les suggestions des utilisateurs pour y remédier soient portées à la connaissance des producteurs.

Parce qu'il importe que les données de la statistique publique soient utilisées de manière pertinente, le Conseil estime souhaitable que leurs utilisateurs soient accompagnés le mieux possible et agira, pour sa part, en ce sens. Cette préoccupation rejoint les questions de formation et de pédagogie. Le Conseil recommande au service statistique public :

- a) d'identifier des relais et des lieux de diffusion de la connaissance ;
- b) de produire des documents qui donnent une vision synthétique et didactique sur un sujet donné dans les domaines où les données sont foisonnantes et de veiller à l'ergonomie des entrées thématiques sur les sites de diffusion afin que l'utilisateur prenne la mesure des différents aspects pris en compte ;
- c) de mieux faire connaître les outils pédagogiques déjà développés et mis à disposition comme les vidéos, les dossiers et les communiqués de presse, de développer de nouveaux outils pédagogiques et de les diffuser sur les sites Internet.

### **Avis n° 4 - Suivre la diffusion des indicateurs du tableau de bord complétant la mesure du produit intérieur brut (PIB) et des informations utiles à leur compréhension**

*Références : avis n° 30 de l'avis général de moyen terme, avis n°4 de l'avis général de 2015, avis de 2015 n° 3 de la commission « Environnement et développement durable »*

Un tableau de bord comprenant dix indicateurs compatibles avec le cadre théorique international et complétant le PIB dans les domaines social, économique et environnemental a été retenu par le Gouvernement. Il alimentera un rapport annuel annexé au projet de loi de finances.

C'est une avancée importante qui correspond à la demande du Conseil dans ses avis généraux n° 30 de moyen terme et n° 4 de 2015.

Le Conseil veillera à la mise à disposition par la statistique publique des indicateurs de ce tableau de bord et des autres indicateurs complémentaires au PIB et à la bonne visibilité de ces indicateurs et des informations utiles à leur compréhension.

### **Avis n° 5 - Améliorer la connaissance de la dépense territoriale**

*Référence : avis n° 36 de l'avis général de moyen terme*

Le Conseil souhaite que les avancées sur la mesure du poids de l'action publique en termes de dépenses dans les territoires se poursuivent, en raison notamment de l'importance des enjeux de cette mesure en termes de démocratie et de gestion des finances publiques. Il demande que le groupe de travail piloté par la Direction générale des finances publiques (DGFIP) et qui associe l'Insee et le secrétariat général du Cnis soit relancé. Ce groupe devrait s'attacher à mesurer la dépense publique aux différents niveaux de l'organisation décentralisée du territoire. Il veillera à intégrer les départements d'Outre-mer (DOM) dans les dépenses de l'État.

Le Conseil insiste sur l'importance de maintenir la saisie des variables de localisation dans les systèmes d'information.

Il s'impliquera pour une meilleure connaissance des dépenses des collectivités locales, connaissance qui demeure aujourd'hui insuffisante.

### **Avis n° 6 - Progresser dans la mesure de l'économie numérique**

Le Conseil, conscient des fortes évolutions de l'économie en matière de transformation numérique, souhaite participer aux échanges permettant de mieux cerner le périmètre de « nouvelle économie », « économie numérique », ou encore « économie du partage » afin d'identifier ce que l'on sait déjà mesurer et ce qui reste à faire en fonction des préoccupations et besoins exprimés.

À cette fin, le Conseil lancera en 2016 une réflexion qui pourra prendre la forme d'un groupe de travail associant des organismes concernés afin d'organiser à ce sujet un colloque en 2017.



## AVIS DES COMMISSIONS DU CNIS

• DÉMOGRAPHIE ET QUESTIONS SOCIALES.....	11
• EMPLOI, QUALIFICATION ET REVENUS DU TRAVAIL.....	12
• ENTREPRISES ET STRATÉGIES DE MARCHÉ.....	13
• ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE....	14
• INTERCOMMISSION ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE / SYSTÈME FINANCIER ET FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE... ..	15
• SERVICES PUBLICS ET SERVICES AUX PUBLICS.....	16
• SYSTÈME FINANCIER ET FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE.....	17
• TERRITOIRES .....	18



de la commission **Démographie et questions sociales**

**Avis n° 1**

Le Conseil note avec satisfaction la parution des résultats de l'enquête Logement et de l'enquête Phebus, qui permettront notamment de mieux appréhender la performance énergétique et la consommation d'énergie des ménages, ainsi que les avancées relatives aux indices Notaires-Insee.

Il constate cependant que certaines recommandations du rapport sur l'information statistique sur le logement et la construction, visant notamment à davantage de transparence, de cohérence et de lisibilité des informations, n'ont pas été mises en œuvre. Il reste des divergences par exemple sur l'évolution annuelle des loyers selon la source consultée. Le Conseil s'impliquera pour assurer un suivi sous des formes à préciser (commissions, séminaires, rencontres, etc.) de ce rapport.

Il recommande par ailleurs, les sources d'informations étant très nombreuses, que le service statistique public (SSP) réalise un dossier renvoyant vers l'ensemble des informations disponibles en matière de logement afin d'améliorer leur lisibilité et d'accompagner les utilisateurs.

**Référence : avis de moyen terme n° 4, 5 et 6 de la commission « Démographie et questions sociales »**

**Avis n° 2**

Le Conseil note avec satisfaction les avancées de la statistique publique que ce soit en termes de pédagogie et de données disponibles sur les migrations. Ces avancées permettent de bien différencier les concepts de flux, de stock, de catégories de population selon les définitions françaises et internationales et de disposer de premiers éléments sur les flux des émigrants, la décomposition par catégorie du solde migratoire et les caractéristiques des primo arrivants. Il souhaite disposer d'un point régulier sur l'ensemble de ces questions. Le sujet des migrations étant très souvent présent dans le débat, il est important que les données statistiques et les précisions pédagogiques soient facilement accessibles sur les sites de diffusion de la statistique publique.

Il constate que le cadre juridique actuel et les données disponibles permettent de travailler sur de nombreuses problématiques. Il souhaite que la collaboration entre la statistique publique et la recherche se poursuive afin de mieux éclairer certaines problématiques comme les interrelations entre migrants, pays d'accueil et pays d'origine, les caractéristiques des migrants temporaires intra européens, les caractéristiques des réfugiés et des primo arrivants et les politiques migratoires. Cette collaboration nécessite d'assurer l'accès aux données détaillées pour les chercheurs.

Le Conseil assurera un suivi de ces recommandations qui relèvent de différents avis de moyen terme et d'axes prioritaires qu'il s'est fixés pour 2015.

**Référence : avis général de moyen terme n°10 et avis de moyen terme n° 3 de la commission « Démographie et questions sociales », avis général n° 1 et 3 de 2015**

## AVIS

---

### de la commission **Emploi, qualification et revenus du travail**

#### **Avis n° 1**

Le Conseil salue l'important travail réalisé par la Dares et pôle emploi pour répondre aux recommandations émises par l'Autorité de la statistique publique sur la publication mensuelle lors de la labellisation des statistiques mensuelles des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.

Il note que la Dares et Pôle emploi ont émis en parallèle d'autres propositions détaillées visant à améliorer la lisibilité de cette publication mensuelle, en la recentrant notamment sur les indicateurs principaux.

Le groupe de consultation a fait part de ses réactions et a proposé des évolutions complémentaires. La sortie de la publication mensuelle rénovée est prévue à l'automne 2015. Pour s'assurer de sa bonne lisibilité, le Conseil souhaite qu'une maquette de cette publication rénovée soit présentée au préalable au groupe de consultation.

**Référence : avis général de moyen terme n° 1**

#### **Avis n° 2**

Le Conseil veillera à ce que la production des données sur les quartiers prioritaires soit fournie avec régularité et s'accompagne d'études aux conclusions claires pour des non-spécialistes. À l'horizon de deux ans à trois ans, il souhaite refaire le point sur les données et analyses disponibles permettant d'éclairer le débat.

#### **Avis n° 3**

Un premier état des lieux des informations et des estimations disponibles sur la mesure du travail dissimulé et ses impacts a été réalisé lors de la commission « Emploi, qualification et revenus du travail » d'automne 2015.

Le constat ainsi présenté permet d'éclairer les hypothèses et les traitements opérés par des producteurs de statistiques en France et dans différents pays.

Le Conseil est conscient que la mesure du travail dissimulé, notamment ses impacts sur les finances publiques constituent un véritable défi pour la statistique, que ce soit en termes d'observation ou de méthodes d'estimation. C'est pourquoi il a décidé de constituer un groupe de travail afin d'approfondir la réflexion sur ces questions.

Le Conseil suivra avec une attention particulière l'avancement des travaux de ce groupe de travail et les recommandations qu'il formulera.

**Référence : avis de moyen terme n° 5 de la commission « Emploi, qualification et revenus du travail »**

de la commission **Entreprises et stratégies de marché**

**Avis n° 1**

Le Conseil note l'apport de la statistique publique au niveau des statistiques :

- structurelles, pour mesurer notamment l'activité, l'emploi et le chiffre d'affaires des entreprises de la filière bois ;
- conjoncturelles, pour suivre l'évolution des prix, de la production et des échanges extérieurs.

Le Conseil souligne les évolutions rapides de la filière, les changements d'usage et demande à la statistique publique d'assurer une veille. Il soutient les actions visant à développer les données statistiques et les indicateurs associés.

**Référence : avis général de moyen terme n° 26, avis n° 2 de moyen terme de la commission « Entreprises et stratégies de marché »**

**Avis n° 2**

La nouvelle définition de l'entreprise, en cours de mise en œuvre, s'affranchit des aspects juridiques pour mieux prendre en compte les aspects économiques et l'organisation en groupes des entreprises. Outre des comptes consolidés qui suppriment les doubles comptes des agrégats, le profilage des groupes permet d'avoir une meilleure approche des découpages en grands secteurs, mais aussi des indicateurs économiques plus cohérents par secteur. Ceci constitue une avancée majeure pour l'analyse économique par rapport aux diagnostics précédents qui avaient essentiellement pour base les unités légales.

Par ailleurs, les analyses de dispersion de ces données par entreprise, enrichissent le diagnostic économique en fournissant des mesures d'écart de performances entre catégories d'entreprises mais également des indicateurs de concentration de notre système productif.

Enfin, la prise en compte de la démographie d'entreprises améliore les indicateurs conjoncturels de mesure de l'activité.

Le Conseil soutient la poursuite de ces travaux. Il souligne l'intérêt du profilage qui permet une mise en perspective internationale des statistiques d'entreprises et recommande de maintenir une cohérence des travaux avec le projet européen EGR (répertoire européen des groupes).

Il souhaite que les efforts de pédagogie actuels se poursuivent, en particulier pendant cette phase transitoire de mise en œuvre de cette nouvelle définition.

**Référence : avis général de moyen terme n° 23, avis de moyen terme n° 1 et 2 de la commission « Entreprises et stratégies de marché »**

de la commission **Environnement et développement durable**

**Avis n° 1**

Le Conseil réaffirme son attachement à disposer d'un tableau de bord d'indicateurs complémentaires au PIB, qui dispose d'une bonne visibilité sur les sites de diffusion. La commission de concertation élargie associant le Cese et France Stratégie, avec la collaboration du Cnis, est parvenue à limiter le nombre de thèmes et de leurs indicateurs phares à dix.

Il rappelle que pour certains indicateurs actuellement retenus des travaux méthodologiques sont nécessaires :

- soit pour harmoniser le cadre national et international ;
- soit pour diminuer les délais de diffusion.

Le Conseil a déjà pris des avis en ce sens en novembre 2014 (cf. référence).

Il s'impliquera dans des actions d'accompagnement de la démarche, sous des formes à définir afin d'appuyer sa mise en œuvre par les décideurs et sa bonne appropriation par les citoyens. Il suggère par ailleurs des actions de pédagogie pour la bonne compréhension des indicateurs, par exemple pour l'empreinte carbone.

Il rappelle par ailleurs que l'ONU adoptera de nouveaux objectifs de développement durable en septembre 2015 et demande que l'on veille à la bonne articulation du tableau de bord avec ces nouveaux objectifs, sans s'interdire de pouvoir adapter les indicateurs de ce tableau de bord en fonction des évolutions des données disponibles.

**Référence : avis général de moyen terme n° 30, avis général n°4 de 2015, avis n°4 de 2015 de la commission « Démographie et questions sociales », avis n° 3 de la commission « Environnement et développement durable »**

de l'inter commission **Environnement et développement durable et  
Système financier et financement de l'économie**

**Avis n° 1**

Le cadre réglementaire de la loi « Grenelle 2 » (notamment ses articles 225 et 226) prévoit depuis 2012 une remontée d'informations d'une part pour les entreprises de 500 salariés ou plus, réalisant plus de 500 millions d'euros de chiffre d'affaires et d'autre part pour les entreprises cotées, ainsi que pour des collectivités locales d'une certaine taille. Ce cadre avait été présenté lors de la commission « Environnement et développement durable » de mai 2014. Pour améliorer la connaissance sur l'investissement socialement responsable, le Cnis souhaite que soit examinée la possibilité d'élaborer - à partir des informations quantitatives - une base de données à des fins d'exploitation statistique et qu'un accès à cette base soit prévu pour les acteurs concernés dans le respect du cadre juridique en vigueur.

**Référence : avis de moyen terme n°5 de la commission « Système financier et financement de l'économie », n° 2 de la commission « Environnement et développement durable » et n° 4 de la commission « Entreprises et stratégies de marché »**

**Avis n° 2**

La présentation des différents travaux des acteurs concernés sur l'investissement socialement responsable (ISR) et les fonds bas carbone montrent l'intérêt croissant pour ces questions, qui s'accompagnent d'une diversité des objectifs, des concepts et des nomenclatures. Alors que les règlements nationaux et internationaux se développent, ce contexte conduit le Conseil à préconiser notamment des travaux sur les nomenclatures nationales et internationales pour mieux répondre aux besoins dans ces domaines.

**Avis n° 3**

La large concertation organisée par le Cese et France Stratégie, en collaboration avec le Cnis et le service statistique public, a permis de proposer pour un nombre limité de thèmes, 10 indicateurs phares et des indicateurs complémentaires, compatibles avec un cadre théorique international, et complétant le PIB dans les domaines social, économique et environnemental. Sur la base de cette proposition, un tableau de bord de 10 indicateurs a été retenu ; il alimentera un rapport annuel annexé au projet de loi de finances.

Ce tableau de bord est une avancée importante, qui correspond à la demande du Conseil dans ses avis généraux n° 30 de moyen terme et n° 4 de 2015.

Le Conseil recommande la mise à disposition par la statistique publique des indicateurs de ce tableau de bord et des informations nécessaires à la bonne compréhension et à la bonne utilisation des indicateurs complémentaires au PIB. Par ailleurs, il renouvelle sa demande d'améliorer les délais de mise à disposition des indicateurs, notamment pour les revenus et l'empreinte carbone.

**Référence : avis général de moyen terme n° 30, avis général n° 4 de 2015, avis n° 4 de 2015 de la commission « Démographie et questions sociales », avis n° 3 de la commission « Environnement et développement durable »**

de la commission **Services publics et services aux publics**

**Avis n° 1**

Le Conseil constate que les systèmes d'information sur les personnels enseignants et non enseignants apportent de nombreuses informations sur la mobilité, les rémunérations et les conditions de travail des personnels qui permettent d'éclairer les questions de recrutement et de carrière.

Il regrette toutefois que les statisticiens n'aient pas accès à des informations de qualité sur la formation continue de ces personnels.

Le Conseil souhaite avoir une présentation régulière des avancées du projet SIRHEN (système d'information des ressources humaines de l'éducation nationale) dans la mesure où sa mise en œuvre a un impact important pour la statistique publique.

**Référence : avis de moyen terme n° 10 de la commission « Services publics et services aux publics »**

**Avis n° 2**

Le Conseil note les avancées réalisées depuis fin 2013, date du précédent échange sur les statistiques de la sécurité et de la justice, en termes de clarification des missions des différents acteurs concernés, par exemple dans le pilotage de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » (CVS) et en termes de diffusion des données. La mise en cohérence en cours des systèmes d'information des ministères de la justice et de l'intérieur devrait permettre à terme par ailleurs d'harmoniser les statistiques sécurité et justice. Le Cnis appuie ces démarches.

Il souligne toutefois, comme l'Autorité de la statistique publique, que le décret du 1<sup>er</sup> octobre 2015 redéfinissant les missions de l'Observatoire national de la délinquance et de la réponse pénale (ONDRP) comporte des ambiguïtés sur le partage des missions entre l'ONDRP et le service statistique ministériel « Sécurité intérieure » (SSMSI).

Le Conseil réaffirme la nécessité de s'appuyer simultanément sur les enquêtes auprès de la population et sur les données administratives pour disposer de différents angles d'appréciation et de connaissance de l'insécurité et rappelle l'importance du comité de concertation de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » (CVS) - dont le principe d'annualité a été débattu - pour que les utilisateurs puissent émettre leurs souhaits et participer à son évolution. Il recommande que soient explorées les voies permettant de mieux connaître l'insécurité sans victime directe, notamment l'insécurité économique et environnementale. Il note par ailleurs une demande de rendre plus visibles les données diffusées.

**Référence : avis de moyen terme n° 22 de l'avis général et n° 15 de la commission « Services publics et services aux publics »**

## AVIS

---

de la commission **Système financier et financement de l'économie**

### **Avis n° 1**

Le Conseil apprécie qu'une présentation générale des comptes de « Qui-à-qui », permettant de mieux connaître les circuits de financement entre les acteurs, soit disponible. Il souhaite la poursuite de ces travaux qui permettent de mieux connaître le financement de l'économie.

**Référence : avis général de moyen terme n° 28, avis n° 7 de moyen terme de la commission « Système financier et financement de l'économie ».**

---

de la commission **Territoires**

**Avis n° 1**

Le Conseil constate que l'état des lieux de l'offre statistique dans les DOM réalisé par l'Inspection générale de l'Insee montre des avancées satisfaisantes quant aux données disponibles depuis le rapport du groupe de travail du Cnis de 2008 sur les statistiques des DOM et COM.

Cet état des lieux montre que les demandes des directives européennes notamment sont prises en compte pour les régions ultrapériphériques et il établit des priorités en particulier pour Mayotte en fonction des moyens disponibles. Il reste toutefois à compléter le diagnostic sur la production statistique des services statistiques ministériels, en particulier sociaux, pour lesquels les besoins sont importants.

Le Conseil note avec satisfaction que la coordination des questions ultramarines sera confiée à une structure pérenne de l'Insee.

Il reste cependant à améliorer la visibilité et l'accessibilité des statistiques sur l'ensemble des Outre-Mer en mobilisant l'ensemble des acteurs concernés.

Enfin, une réflexion doit également être menée sur la production statistique de la Nouvelle Calédonie et des collectivités d'Outre-Mer.

**Référence : avis n° 34 de moyen terme et n°4F de la commission « Territoires »**

**Avis n° 2**

Le Conseil constate avec satisfaction que l'offre de données en matière de logement social permet d'éclairer la mise en œuvre des politiques publiques au niveau local. Il souhaite que la réflexion sur la définition du logement social soit présentée aux utilisateurs.

Il regrette que l'offre de données ne couvre pas l'ensemble du parc de logements et souhaite que les conditions d'accès aux données fiscales soient précisées selon les différents types d'utilisateurs.

Il note enfin que les données permettant d'évaluer les politiques publiques sur les dispositifs fiscaux de soutien à l'investissement immobilier ne sont pas accessibles et souhaite que la DGFIP étudie les possibilités de mise à disposition aux acteurs chargés de l'évaluation et que des études soient réalisées sur les impacts de ces soutiens.

**Référence : avis de moyen terme n° 4 et 5 de la commission « Démographie et questions sociales » et avis n° 3 D de la commission « Territoires »**

**Avis n° 3**

Les différentes initiatives présentées montrent que la coopération entre statisticiens permet de disposer de données transfrontalières utiles aux autorités politiques, aux partenaires institutionnels, aux acteurs et utilisateurs nationaux et régionaux, malgré les difficultés liées aux différences de référentiels entre pays (concepts, nomenclatures et zonages).

Cependant, il reste à réaliser des progrès pour certaines thématiques et mailles géographiques pour disposer de davantage de données statistiques. Il faut également pouvoir calculer les indicateurs utiles pour mesurer les progrès de l'intégration transfrontalière visée par les programmes de coopération territoriale européenne (INTERREG), qui doivent par ailleurs contribuer au financement de cette observation. Plusieurs voies d'amélioration sont possibles.

Une des voies prometteuse - empruntée par Eurostat - est de travailler avec des données carroyées qui permettent de s'affranchir des zonages administratifs.

L'autre voie est de participer à des projets européens comme le répertoire européen des groupes (EGR) et ceux mis en œuvre par la direction générale de la politique régionale ou le programme de l'Observatoire en réseau de l'aménagement du territoire européen (Espon) et de développer l'utilisation d'enquêtes harmonisées au niveau européen comme l'enquête « Transport routier de marchandises ».

Le Conseil apprécie ces initiatives européennes qui permettent de mesurer les liens qu'entretiennent la France et les autres pays, dont les pays frontaliers. Il souligne par ailleurs l'intérêt qu'a l'implication des États membres dans le cadre de la coordination de leurs politiques d'aménagement du territoire.

**Référence : avis de moyen terme n° 3, 4 et 35 de l'avis général de moyen terme, n° 4A et 4E de la commission « Territoires » et n°1 de la commission « Entreprises »**

# PROGRAMMES 2016 EXAMINÉS PAR LES COMMISSIONS DU CNIS AU COURS DE L'ANNÉE 2015

## RÉPARTITION PAR COMMISSION

### DÉMOGRAPHIE ET QUESTIONS SOCIALES

#### **Ined (Institut national d'études démographiques)**

#### **Insee, Direction des statistiques démographiques et sociales**

Département de la Démographie

Base permanente d'équipements

Recensement de la population

Répertoires démographiques

Département des prix à la consommation, des ressources et des conditions de vie des ménages

Division "Conditions de vie des ménages"

Division "Logement"

Division des prix à la consommation

Division Revenus et patrimoine des ménages

Unité des études démographiques et sociales

#### **Ministère de la culture et de la communication**

Secrétariat général

Département des études, de la prospective et des statistiques

#### **Ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie**

Service de l'observation et des statistiques (SOeS)

Sous-direction des statistiques du logement et de la construction (SDSLC)

#### **Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche**

#### **Centre de Données Socio-Politiques (CDSP)**

Étude longitudinale par internet pour les sciences sociales (Elipss)

#### **Ministère de l'intérieur**

Secrétariat général à l'immigration et à l'intégration (SGII)

Département des statistiques, des études et de la documentation (DSED)

#### **Ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative**

#### **Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative**

Mission des études, de l'observation et des statistiques (MEOS)

### EMPLOI, QUALIFICATION ET REVENUS DU TRAVAIL

#### **Agence centrale des organismes de Sécurité sociale (ACOSS)**

#### **Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ)**

#### **Insee, Direction des statistiques démographiques et sociales**

Département de l'Emploi et des revenus d'activité.

#### **Ministère de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la fonction publique**

#### **Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP)**

Département des études et des statistiques

#### **Ministère du travail, de l'emploi et du dialogue social**

#### **Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques (Dares)**

Sous direction « Emploi et marché du travail »

Sous direction « Suivi et Evaluation des Politiques de l'Emploi et de la Formation Professionnelle »

Sous direction « des Salaires, du Travail et des Relations Professionnelles »

#### **Pôle Emploi**

### ENTREPRISES ET STRATÉGIES DE MARCHÉS

#### **Ministère des finances et des comptes publics**

#### **Ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique**

#### **Insee - Direction des statistiques d'entreprises**

Département Répertoires, infrastructures et statistiques structurelles

Département Statistiques de court terme

Département Synthèses sectorielles

#### **Insee - Direction des études et synthèses économiques**

Division Enquêtes de conjoncture

#### **Ministère des finances et des comptes publics**

**Direction générale des douanes et droits indirects**  
Département des statistiques et études économiques  
**Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie**  
**Commissariat général au développement durable (CGDD)**  
Service de l'observation et des statistiques (SOeS)  
Sous-direction des statistiques sur les transports  
**Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture (DPMA)**  
Bureau des statistiques de la pêche et de l'aquaculture (BSPA)  
**Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt**  
Service de la statistique et de la prospective  
**Banque de France**  
**Direction des entreprises**

## **ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie**  
**Commissariat général au développement durable**  
Service de l'observation et des statistiques (SOeS)  
Sous-direction des statistiques du logement et de la construction  
Sous-direction de l'information environnementale  
Sous-direction des méthodes et données pour le développement durable (SDM3D)  
Sous-direction des statistiques des transports  
Sous-direction des statistiques de l'énergie (SDSE)  
**Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt**  
**Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture**  
DPMA Bureau des statistiques de la pêche et de l'aquaculture  
Service de la statistique et de la prospective (SSP)

## **SERVICES PUBLICS ET SERVICES AUX PUBLICS**

**Caisse nationale des allocations familiales (CNAF)**  
**Direction des Statistiques, des Études et de la Recherche (DSER)**  
**Direction de la stratégie, des études et des statistiques**  
**Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV)**  
**Direction Statistiques, Prospective et Recherche (DSPR)**  
**Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ)**  
**Observatoire National de la Délinquance et des Réponses Pénales (ONDRP)**  
**Institut de prévention et d'éducation pour la santé (Inpesnon parvenu)**  
**Institut de recherche et de documentation en économie de la santé (IRDES)**  
**Ministères des Affaires sociales et de la santé, de l'Économie et des finances, du Travail, de l'emploi et du dialogue social**  
**Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees)**  
**Ministère de l'Agriculture et de l'agroalimentaire**  
**Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche (DGER)**  
**Ministère de la Défense**  
**Direction des affaires financières**  
**Observatoire Économique de la Défense**  
**Ministère de l'Économie et des Finances**  
**Direction générale des finances publiques (DGFIP)**  
Service des retraites de l'État  
**Ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la recherche**  
**Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance - DEPP**  
**Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche**  
Sous-direction des systèmes d'information et d'études statistiques - SIES  
**Ministère de l'Intérieur**  
Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI)  
**Ministère de la Justice**  
Sous Direction de la Statistique et des Études (SDSE)  
**Mutualité sociale agricole (MSA)- Caisse centrale**  
**Direction des Études, des Répertoires et des Statistiques\_**

## **SYSTÈME FINANCIER ET FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE**

### **Banque de France**

Statistiques monétaires européennes

Direction générale des statistiques - Direction des statistiques monétaires et financières

Statistiques concernant les relations avec l'extérieur

Direction générale des statistiques - Direction des enquêtes et statistiques sectorielles

Statistiques concernant les moyens de paiement scripturaux et les systèmes de paiement et de titres

Direction générale des opérations - Direction des systèmes de paiement et des infrastructures de marché

Statistiques concernant le système productif

Direction générale des activités fiduciaires et de place - Direction des entreprises

Statistiques sur les banques et sur les organismes d'assurance

Banque de France - Secrétariat Général de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR)

### **Ministère des finances et des comptes publics**

#### **Ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique**

#### **Insee - Direction des études et des synthèses économiques**

Département des comptes nationaux

### **Ministère des finances et des comptes publics**

#### **Direction générale des Finances publiques (DGFIP)**

Bureau des études et statistiques fiscales (bureau GF-3C)

## **TERRITOIRES**

### **Ministère des finances et des comptes publics**

#### **Ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique**

#### **Insee - Direction de la diffusion et de l'action régionale (DDAR)**

Réseau de l'action régionale

### **Ministère de l'Intérieur**

#### **Ministère de la décentralisation et de la Fonction publique**

#### **Direction générale des collectivités locales (DGCL)**

#### **Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET)**

Direction des stratégies territoriales

